



CANADIAN DENTAL ASSOCIATION
ASSOCIATION DENTAIRE CANADIENNE

**Mémoire au Comité permanent des finances
de la Chambre des communes
Consultations préparatoires pour le budget de 2020**

Résumé

L'Association dentaire canadienne (ADC), porte-parole de la profession dentaire au Canada, se voue à la promotion d'une santé buccodentaire optimale – une composante essentielle de la santé générale – ainsi qu'à l'avancement et au leadership d'une profession unifiée. L'ADC est une fédération d'associations dentaires provinciales et territoriales du Canada, représentant plus de 21 000 dentistes d'exercice privé d'un océan à l'autre.

Dans le cadre du budget de 2020, l'ADC est heureuse de présenter la recommandation suivante au Comité permanent des finances de la Chambre des communes :

- Adopter une approche à long terme pour financer les programmes de santé buccodentaire offerts par les gouvernements provinciaux et territoriaux au moyen d'une enveloppe de financement dédiée au Transfert canadien en matière de santé.

**Un financement ciblé est nécessaire pour combler les lacunes en matière
d'accès aux soins de santé buccodentaires.**

Des citoyens en santé mènent à des entreprises productives, à des économies en croissance et à des communautés prospères. Le Canada dispose d'un des meilleurs systèmes de prestations de soins buccodentaires au monde, dispensés principalement par des cabinets dentaires présents dans les collectivités partout au pays. Malheureusement, tous les Canadiens ne profitent pas de l'accès aux services dentaires. Les solutions aux problèmes d'accès aux soins buccodentaires sont complexes et l'on ne peut s'attendre à ce qu'un organisme gouvernemental ou une organisation puisse régler les défis qui se posent pour les Canadiens sur le plan de la santé buccodentaire. Relever ces défis requiert de collaborer et de miser sur les dentistes qui offrent des soins dans nos collectivités. Dans ce contexte, il faut reconnaître l'urgence de financer des programmes provinciaux de santé buccodentaire ciblés, et il est essentiel que le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour prioriser adéquatement ces programmes.

Au cours de la dernière décennie, l'érosion constante des fonds accordés aux programmes de soins de santé buccodentaires existants partout au pays a fait en sorte que les besoins des groupes vulnérables ne sont plus couverts adéquatement. Ces groupes comprennent les enfants, les aînés dans des

établissements de soins de longue durée, les Canadiens à faible revenu et les personnes qui font face à des obstacles physiques, développementaux et cognitifs. Les programmes provinciaux qui existent sont souvent destinés à des groupes précis, comme les enfants, ce qui entraîne un écart important en santé buccodentaire lorsqu'un patient vieillit et n'est plus admissible au programme. De plus, les programmes d'invalidité provinciaux actuels pour les adultes couvrent si peu les soins de santé buccodentaires que la capacité des patients à payer eux-mêmes les dépenses est extrêmement limitée, rendant les services de base inaccessibles pour certains.

De plus, les structures tarifaires actuelles pour de nombreux programmes existants ne sont pas harmonisées avec les coûts de prestation des soins et avec les guides sur les frais à exiger pour les soins dentaires suggérés par les professionnels actifs et, qui plus est, elles ne reflètent pas les coûts de prestation de soins pour les cas complexes. En Ontario, les programmes d'aide sociale ne couvrent en moyenne que 42 % des frais recommandés par le guide pour les soins dentaires généraux et ne reflètent pas les coûts associés à la prestation de soins aux personnes avec des besoins spéciaux. Parallèlement, le financement de ces programmes n'augmente pas au rythme de l'inflation et, par conséquent, les enveloppes de dépenses pour les programmes publics demeurent dangereusement stagnantes. Étant donné que les programmes de santé buccodentaire actuels ne suivent pas le rythme des coûts croissants associés à la prestation de soins dentaires, les gouvernements provinciaux laissent de plus en plus les prestataires assumer les frais associés aux soins offerts à ces patients.

En tant que fournisseurs de soins de santé primaires, les dentistes sont dévoués à leurs patients et ils se soucient d'offrir aux membres de leur collectivité les services dont ils ont besoin. Au-delà de leur pratique, les dentistes consacrent souvent du temps à des programmes locaux de santé publique ou réservent certaines journées pour traiter des patients qui ont besoin d'accommodements spéciaux. Cependant, ils ne peuvent tout simplement pas répondre à la demande croissante pour traiter tous les patients en attente qui nécessitent des soins particuliers dans le contexte d'une structure tarifaire qui s'érode avec le soutien minimal actuel des gouvernements canadiens.

Recommandations de l'ADC :

Dans le cadre de tout nouveau transfert de fonds lié à la santé, le gouvernement fédéral doit déployer des investissements ciblés pour financer adéquatement les programmes de santé buccodentaire actuels ou expirés administrés par les provinces et les territoires. Cela contribuerait à atténuer la pression sur les programmes qui ont connu une baisse des niveaux de financement et également à renouveler les programmes de santé buccodentaire précédemment annulés par des contraintes budgétaires.

L'ADC tient à remercier les membres du Comité des finances de l'attention qu'ils porteront à sa présentation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Monsieur Kevin Desjardins

Directeur des Affaires publiques

kdesjardins@cda-adc.ca

613-520-5035